

CANTINES BIO ET ZÉRO DÉCHET : COMBIEN COÛTE LA TRANSITION ?

Une étude de l'ADEME montre que la hausse des coûts liée à la transition écologique pour les cantines scolaires est modérée, mais aussi qu'elle peut être en partie compensée.



50 %

DE PRODUITS DURABLES, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique (ou en conversion) + un repas

végétarien hebdomadaire + moins de gaspillage alimentaire. C'est ce qu'impose la loi EGAlim* aux cantines depuis 2022.

* Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable.



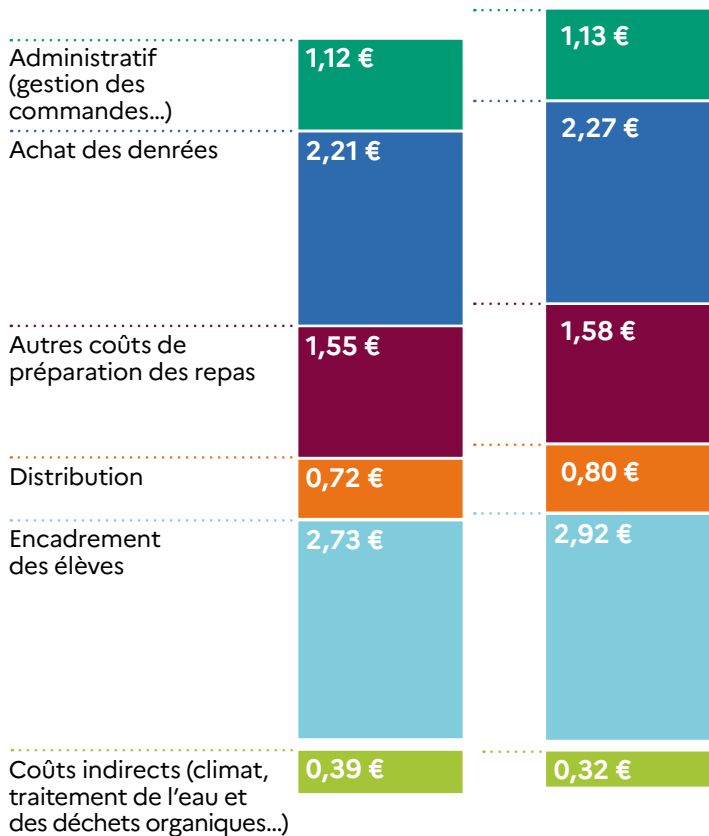
+3,2 %

C'est la hausse des coûts pour les cantines liée à l'application de la loi Egalim. Cette hausse peut être en partie compensée, grâce aux économies réalisées en gaspillant moins, en achetant moins de viande et en limitant les coûts indirects.

COÛT MOYEN D'UN REPAS

AVANT EGALIM (2018)
8,72 €

APRÈS EGALIM (MAIS AVANT INFLATION)**
9 €



+11,9 %

Si, au-delà de la loi Egalim, les cantines investissent (en matériel et en personnel) pour relocaliser leur approvisionnement et cuisiner principalement des produits bruts, la hausse des coûts est plus significative.



25 %

Dans les collectivités ayant une part élevée de ménages modestes, la part du prix du repas prise en charge par la collectivité devrait augmenter de 25 % pour répondre à la fois aux enjeux de transition écologique et d'accessibilité à tous de la cantine.

** Hypothèse considérée pour les repas après Egalim : 20 % de produits biologiques, 1 repas végétarien par semaine et 20 % de réduction du gaspillage alimentaire.



Retrouvez l'étude « Coûts complets et recettes financières de la restauration scolaire : quelles marges de manœuvre pour la transition écologique ? » : librairie.ademe.fr

RESTAURATION SCOLAIRE : QUEL COUT POUR LA TRANSITION ?

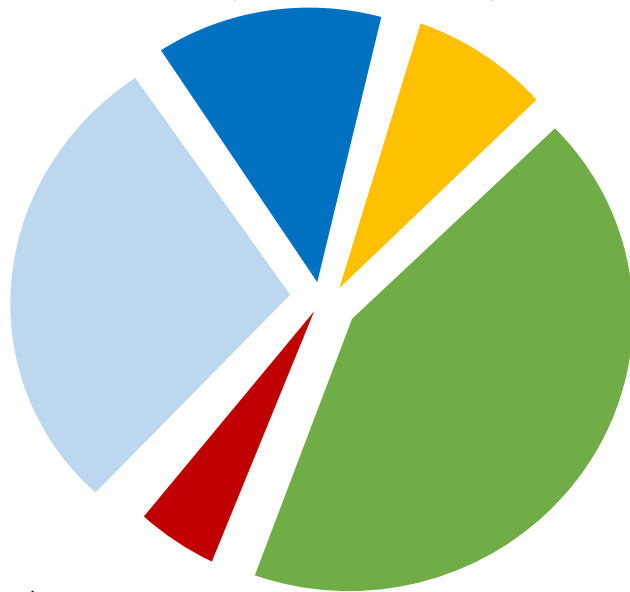


Coût complet moyen d'un repas en 2018 = 8,72 €

Administratif : 13 %
(Personnel, fonctionnement)

Distribution : 8%
(Investissement, fonctionnement)

Encadrement des enfants : 31,5%



Fabrication : 43 %

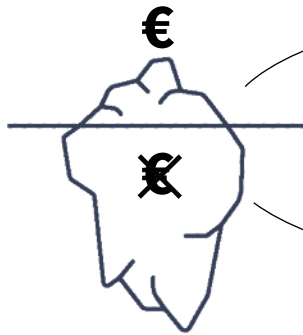
(Denrées, fonctionnement, investissement, personnel,)



Les denrées alimentaires ne représentent que **25%** du coût d'un repas en cantine scolaire.

Externalités monétarisées : 4,5%

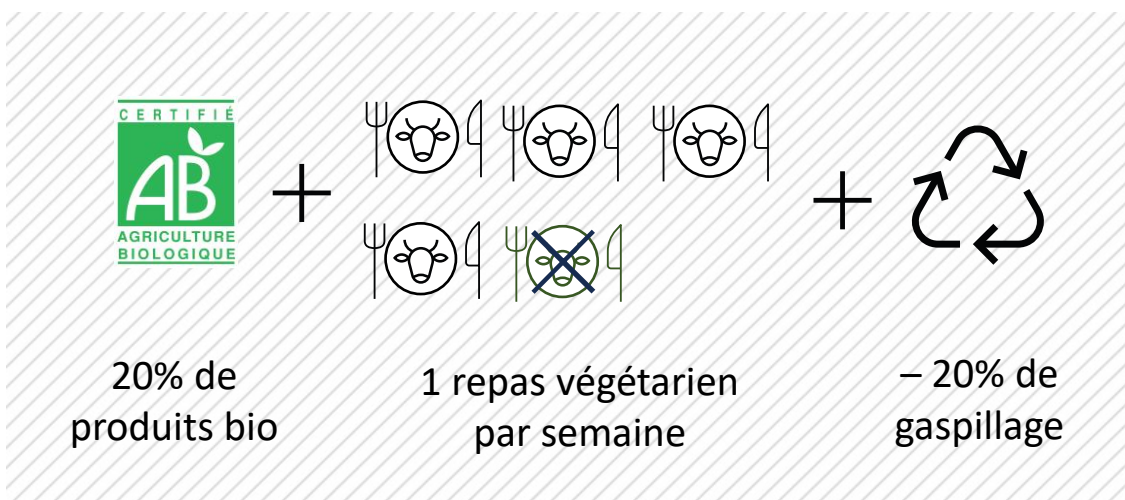
Externalités : coûts des impacts environnementaux ou sociaux à la charge de la société



- Coût des émissions de gaz à effet de serre
- Coût de la gestion des déchets
- Coût de dépollution de l'eau
- Empreinte spatiale d'un repas
- Surfaces importées à risque de déforestation
- Consommation d'énergie liée aux liaisons froides
- Exposition aux pesticides

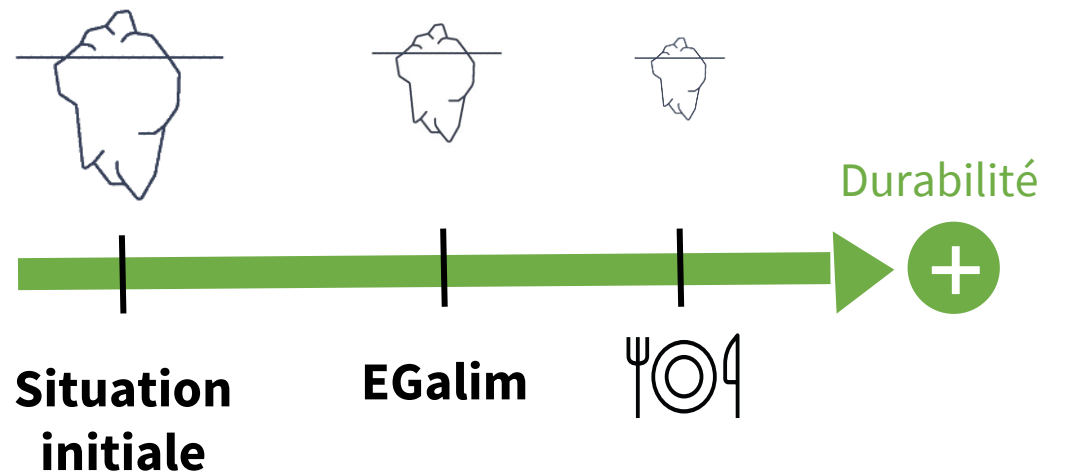


L'effet EGalim



= **+4%** des coûts comptables en moyenne

Si on prend plutôt comme objectif 50% de réduction de gaspillage (objectif de la loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire), l'augmentation des coûts comptables est de 2,8% en moyenne.



Mais aussi une **baisse des externalités** ... qui s'accroît si l'établissement va au-delà des critères d'EGalim.

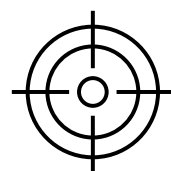


Pour que la transition écologique profite à toutes et tous



Les surcoûts liés à la transition peuvent amplifier les risques **de vulnérabilité alimentaire** générés sur les foyers modestes en raison de la politique tarifaire.

(de 1 ct à 1,5 € pour les communes avec une majorité de foyers modestes)



Plus important pour les communes à majorité de foyers modestes, ce risque peut être réduit grâce à une politique tarifaire optimisée et un soutien de l'Etat ciblé sur ces communes.